



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-129

PUBLIÉ LE 16 MARS 2021

# Sommaire

## DRAAF

R32-2021-01-17-003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BAYART (2 pages)	Page 3
R32-2021-01-07-052 - Contrôle des structures - autorisation tacite d'exploiter - EARL DE BLAINVILLE (2 pages)	Page 6
R32-2021-01-17-004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DESMET (2 pages)	Page 9
R32-2021-01-02-003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DOCHY-THOMA (2 pages)	Page 12
R32-2021-01-28-013 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL RIMBERT (2 pages)	Page 15
R32-2021-01-10-002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL VAN DE CAVEYE (2 pages)	Page 18
R32-2021-01-01-002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LANGELUS Sylvain (2 pages)	Page 21
R32-2021-01-01-003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DES DIX EPIS (2 pages)	Page 24
R32-2021-01-01-004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - VERVELLE Christophe (2 pages)	Page 27

DRAAF

R32-2021-01-17-003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
EARL BAYART



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3586**

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

EARL BAYART

Monsieur Jérôme GOSSET

59 rue des tilleuls

60490 BIERMONT

Beauvais, le 14 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/09/2020, sous le numéro 3586.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LA NEUVILLE SUR RESSONS	ZB 109	00 ha 55 a 15 ca	Patrice BRUNEL
	ZB 100	00 ha 49 a 35 ca	
MARGNY SUR MATZ	ZB 99, 107	01 ha 18 a 45 ca	
	ZB 11	03 ha 44 a 00 ca	
	ZA 18	01 ha 00 a 00 ca	
	ZA 17, 77	04 ha 06 a 10 ca	
	ZA 64	01 ha 39 a 34 ca	
ROYE SUR MATZ	ZS 14	00 ha 83 a 94 ca	
	ZS 16	00 ha 61 a 21 ca	
	ZV 9	01 ha 86 a 13 ca	
	ZT 5	00 ha 19 a 27 ca	
	ZT 5	00 ha 58 a 88 ca	
	ZT 3	00 ha 10 a 82 ca	
	ZT 6	00 ha 67 a 47 ca	
	ZI 260, 291, ZT 2, ZV 11	04 ha 94 a 72 ca	
	ZE 49, ZS 15, ZT 4, ZV 10	01 ha 51 a 73 ca	
RICQUEBOURG	ZC 26	00 ha 17 a 75 ca	
RESSONS SUR MATZ	ZD 40, ZL 14	03 ha 70 a 94 ca	
BIERMONT	ZH 61	02 ha 44 a 84 ca	
	ZH 30	00 ha 35 a 17 ca	
	ZE 52, ZH 29	02 ha 69 a 56 ca	
	ZH 56, 57, 58, 59	06 ha 08 a 09 ca	
	ZE 12, ZV 8	02 ha 73 a 95 ca	
	ZH 60	01 ha 35 a 43 ca	
	ZH 62	01 ha 22 a 59 ca	
	ZH 55	01 ha 95 a 84 ca	
	ZH 54	00 ha 17 a 75 ca	

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
www.oise.gouv.fr

LABERLIERE	A 118, 119, ZA 72, ZB 19, 64, ZC 127, ZD 6 A 222, ZB 7, 57 ZA 49, ZC 82, 116, ZD 7 A 117, ZA 101, ZC 46 A 482, ZB 67, ZC 140, ZE 14 ZB 74, 75, 83 ZA 79, ZC 126, ZD 34, ZE 15 AO 116, 122, 123, ZB 59, 71, ZE 11 ZB 61, ZD 36 ZB 79 ZB 84, ZC 27 ZB 61, 62, 63, 76, ZD 2, 3, 36 A 148, 391, ZA 68, ZC 26	05 ha 54 a 64 ca 02 ha 22 a 67 ca 04 ha 61 a 99 ca 03 ha 30 a 71 ca 04 ha 83 a 38 ca 01 ha 24 a 09 ca 03 ha 81 a 61 ca 04 ha 45 a 76 ca 01 ha 09 a 39 ca 00 ha 34 a 25 ca 00 ha 62 a 40 ca 03 ha 57 a 69 ca 01 ha 93 a 51 ca	
		84 ha 00 a 56 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **17/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau Foncier  
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-07-052

Contrôle des structures - autorisation tacite d'exploiter -  
EARL DE BLAINVILLE



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

EARL DE BLAINVILLE

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

66 rue de Calais

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3585**

60430 NOAILLES

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 14 octobre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/09/2020, sous le numéro 3585.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ABBECOURT PONCHON	B 720 A 1464	00 ha 30 a 07 ca 07 ha 25 a 10 ca	Terres libres
		07 ha 55 a 17 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **17/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
[www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau Foncier  
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT



DRAAF

R32-2021-01-17-004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
EARL DESMET

**Service de l'Economie Agricole**

EARL DESMET  
Monsieur Xavier DESMET

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

1 rue du puits

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3584**

60800 AUGER SAINT-VINCENT

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 14 octobre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/09/2020, sous le numéro 3584.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
DUVY AUGER SAINT- VINCENT	ZA 53, ZK 16, 19 ZH 47, ZK 12, 18, ZM 22 ZB 13, ZK 57 ZB 5P, ZB 39, 44, 45, ZC 14, ZH 6, ZM 43 ZB 22P ZM 41 ZB 14, ZK 13, 14 ZH 38 ZC 5 ZB 46, 53, 7, 8, 17, 34, ZD 23, 24, 25, 46, 47, 48, 61, ZK 17, 32 B 8, 9, 10, 11, 14, 152, 154, 156, 162, 165, 167, ZB 19, 31, 40, 43, 60, 61, ZC 6, 42, 48, 61p, 62, 63, 64, ZD 42, 58, 59, ZM 23	18 ha 69 a 77 ca 03 ha 04 a 09 ca 00 ha 52 a 90 ca 06 ha 61 a 00 ca 00 ha 81 a 82 ca 01 ha 03 a 60 ca 00 ha 68 a 90 ca 01 ha 24 a 90 ca 00 ha 66 a 70 ca  37 ha 72 a 08 ca  121 ha 59 a 95 ca	EARL DESMET
		192 ha 65 a 71 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **17/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau Foncier  
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-02-003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
EARL DOCHY-THOMA



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

EARL DOCHY-THOMA

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

138 rue du puits Paul

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3577**

60640 BERLANCOURT

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 30 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 02/09/2020, sous le numéro 3577.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ECUVILLY CAMPAGNE	A 92, 93 ZA 6, 7, 14, 16, 17, 18, 21, ZD 4, 40	02 ha 20 a 40 ca 40 ha 79 a 90 ca	EARL DE BEHANCOURT
		43 ha 00 a 30 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **02/01/2020**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.


Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
www.oise.gouv.fr

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau  
Foncier Agricole et Territoires  
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-28-013

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
EARL RIMBERT

**Service de l'Economie Agricole** EARL RIMBERT  
**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux** 12 rue neuve  
**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3588** 60360 LIHUS  
**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*  
**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 14 octobre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 28/09/2020, sous le numéro 3588.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ONS EN BRAY	A 371	03 ha 56 a 78 ca	Daniel BAHU
		03 ha 56 a 78 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **28/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.



Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau Foncier  
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-10-002

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
EARL VAN DE CAVEYE



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3582**

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

EARL VAN DE CAVEYE

Lucie VAN DE CAVEYE

27 rue principale

60360 PREVILLERS

Beauvais, le 30 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 10/09/2020, sous le numéro 3582.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
GAUDECHART	B 643, 652, C 162, 163, ZB 18, ZC 3, 8, 9, 12, 22, 33, ZD 26, 28, 67, 77, ZE 1, 26	23 ha 88 a 21 ca	Marie-Jeanne BECQUEREL
ROTHOIS	B 811, ZB 2, 27, ZC 10, 11, 17, ZD 25, 29, 68, 69, 75, 79	16 ha 94 a 51 ca	
PREVILLERS	ZC 8	01 ha 02 a 95 ca	
LIHUS LE GRAND	ZC 10 ZD 28, ZH 77	00 ha 29 a 90 ca 04 ha 94 a 80 ca	
		47 ha 10 a 37 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **10/01/2020**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
www.oise.gouv.fr

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau  
Foncier Agricole et Territoires  
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-01-002

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
LANGELUS Sylvain



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

Monsieur Sylvain LANGELUS

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

323 rue des prairies

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3576**

60190 HEMEVILLERS

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 30 septembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/09/2020, sous le numéro 3576.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
REMY	YC 20 YC 19	02 ha 38 a 35 ca 00 ha 43 a 55 ca	SCEA LA CROISSETTE
GOURNAY SUR ARONDE	ZT 24, 44, ZVF 11	06 ha 10 a 35 ca	
LATAULE	ZA 11, ZC 11, 12 ZB 17	18 ha 11 a 75 ca 16 ha 28 a 30 ca	
HEMEVILLERS	C771, ZB 16, ZC 5, 35, ZD 26, 88, ZE 10, 20, 23, 43, 55 ZH 5 ZE 12, 13 ZC 3 ZE 19 ZH 6 ZD 12 ZD 11 ZB 17, 18, 20, 21, 32, 33, ZC 27, ZD 6, 13, 79, 133, ZE 14, 24, 25, 26, 73	23 ha 47 a 32 ca 01 ha 50 a 00 ca 00 ha 34 a 55 ca 04 ha 21 a 00 ca 00 ha 40 a 20 ca 00 ha 64 a 45 ca 00 ha 01 a 70 ca 00 ha 01 a 65 ca 35 ha 86 a 16 ca	
		109 ha 79 a 33 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
www.oise.gouv.fr

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau  
Foncier Agricole et Territoires  
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-01-003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
SCEA DES DIX EPIS





**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

**SCEA DES DIX EPIS**

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

**3 allée des acacias - Eraine**

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3575**

**60190 BAILLEUL LE SOC**

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 30 septembre 2020

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/09/2020, sous le numéro 3575.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CRESSONSACQ	Y 90, 91	15 ha 80 a 50 ca	EARL DE LA CORNE DU BOIS
	X 52, Z 66	02 ha 21 a 42 ca	
	Y 111	04 ha 22 a 51 ca	
	Y 80, 81, 109, 112, ZA 2, 3	04 ha 57 a 47 ca	
	X 56, 58, Y 63, 108, 110, Z 6, 25, ZA 7, 8	16 ha 22 a 21 ca	
	ZE 59	00 ha 59 a 09 ca	
	ZE 57, ZL 11	02 ha 67 a 39 ca	
	ZE 58	00 ha 47 a 23 ca	
	ZL 12	02 ha 26 a 56 ca	
	ZK 11	01 ha 88 a 05 ca	
	ZK 12, ZL 15	14 ha 86 a 67 ca	
	ZB 11	01 ha 88 a 25 ca	
	ZB 30, ZH 52	01 ha 42 a 30 ca	
	ZK 59	00 ha 66 a 20 ca	
	ZK 56	00 ha 44 a 00 ca	
	A 156	00 ha 46 a 26 ca	
	ZA 7, 35	02 ha 59 a 25 ca	
	A 30	01 ha 20 a 55 ca	
	A 130, 172, 175, 189, 256	01 ha 46 a 06 ca	
	A 7, 9, 15, 22, 31, 37, 39, 40, 45, 46, 49, 50, 55, 56, 61, 62, 68, 71, 77, 86, 90, 105, 113, 116, 117, 124, 125, 138, 146, 147, 153, 168, 169, 173, 176, 178, 199, 203, 204, 211, 214, 218, 219, 223, 225, 230, 231, 234, 235, 237, 240, 241, 246, 249, 251, 253, 257, 411, 1170, 1180, 1188, B 79, 86, 90, 98, 104, 128, 130, 132, 142, ZA 8, 9, 10, 11, 22, 23, 25, 32, 38, 39, 40, 46, 50	32 ha 14 a 49 ca	
		108 ha 06 a 46 ca	

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
www.oise.gouv.fr

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau  
Foncier Agricole et Territoires  
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-01-004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -  
VERVELLE Christophe



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service de l'Economie Agricole**

Monsieur Christophe VERVELLE

**Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux**

3 rue du calvaire

**N° référence :SEA/CD/dossier n° 3574**

60130 BULLES

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 60 36 52 02

**Pièces jointes :**

Beauvais, le 30 septembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/09/2020, sous le numéro 3574.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BULLES	AB 40, 41, AE 38, 39, 41, 47, AH 6, 7, AI 1, 2, AK 42, AS 138, 308, 334, 377, 386, 488, AV 11, ZA 10 AK 1, AT 307 AB 36, AC 16, AE 49, 51, 52, AT 20, AV 220 AC 11, 12, 17, 32, AD 72, AE 11 AS 326, 327	28 ha 15 a 77 ca 02 ha 99 a 42 ca 06 ha 58 a 97 ca 16 ha 10 a 19 ca 04 ha 44 a 63 ca	Françoise VERVELLE
		58 ha 28 a 98 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

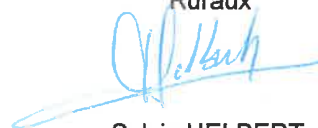
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo  
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex  
téléphone : 03 60 36 51 92  
ddt-sea@oise.gouv.fr  
[www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de  
l'Economie Agricole  
La Responsable du Bureau  
Foncier Agricole et Territoires  
Ruraux



Sylvie HELBERT